



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC



CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

BULLETTIN OFFICIEL | AMTSBLATT

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Suspension de la procédure de faillite

Date de publication: SHAB, KABVS 19.04.2024

Visible par le public jusqu'au: 19.04.2029

Numéro de publication: KK03-0000051128

Entité de publication

Office des faillites du Bas-Valais, Avenue du Crochetan 2, 1870 Monthey

Suspension de la procédure de faillite Euro Alliance SA

Débiteurs:

Euro Alliance SA
CHE-115.643.259
Avenue de la Gare 56
1920 Martigny

Date de l'ouverture de la faillite : 04.03.2024

Date de suspension: 08.04.2024

Montant de l'avance de frais: CHF 4'000.00

Remarques juridiques:

La faillite est clôturée, faute d'actifs, si, dans le délai indiqué, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée, si la garantie s'avère insuffisante.

Publication selon les art. 230 et 230a LP.

Délai : 10 jours

Fin du délai: 29.04.2024

Point de contact:

Office des faillites du Bas-Valais, Avenue du Crochetan 2, 1870 Monthey

Remarques:

But : Toutes transactions financières et mobilières, le conseil financier ainsi que les activités convergentes à ce but; vente, revente, achat, location, gestion des locations et gérance d'immeubles en Suisse et à l'étranger, mise en valeur de ceux-ci, leur commercialisation ainsi que toutes les activités liées directement ou indirectement à ce but; investissement de capitaux privés et à risque dans les domaines de la technologie, de l'od, des solutions intelligentes pour les villes, et des énergies solaire et renouvelable, à

l'exception des activités soumises à la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et à la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM); commerce international de produits et de commodities, courtage et levée de fonds pour les entreprises, à l'exception des activités soumises à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB), reprise d'agences ou distribution de produits et de technologies divers sur le marché mondial; conseils informatiques, sous-traitance et conseils en gestion et financement (cf statuts pour but complet)